



Lettre du SNAM-HP

Syndicat National des Médecins, Chirugiens, Spécialistes,
Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics.

29 juillet 2011

INFO SNAM-HP - CMH

Ma chère Collègue, mon cher Collègue,

Nous vous transmettons ci-dessous la lettre du Ministre de la Santé annonçant l'ouverture de chantiers syndicaux importants qui se dérouleront de septembre à décembre prochain.

Nous nous félicitons de voir enfin la situation des médecins hospitaliers prise en compte, juste après celle des directeurs.

Le SNAM-HP et la CMH sont les seules organisations représentatives à demander les ajustements légitimes des retraites hospitalières HU dont l'IGAS vient de reconnaître la nécessité.

Le retour à une juste reconnaissance du rôle des CME est impératif et a fait l'objet de nombreux débats.

Des mesures de justice sur les retraites complémentaires et les temps partiels sont attendues de longue date.

Des améliorations significatives, concernant les carrières et les rémunérations de tous les praticiens hospitaliers sont urgentes, attendues et seront concertées par nos organisations avec une vigilance toute particulière.

Cordialement

Roland Rymer - Président du SNAM-HP

Jean-Pierre Esterni - Secrétaire Général du SNAM-HP

Lettre du Ministre de la Santé au SNAM-HP et à la CMH



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Paris, le 28 juillet 2011

Monsieur le Président,

Dans la continuité de nos rencontres et des échanges organisés par mon cabinet, notre

réunion de travail du lundi 18 juillet 2011 a permis de réaliser un important point d'étape autour des préoccupations des médecins hospitaliers. Il s'agit notamment de l'exercice médical, des statuts médicaux, des attributions de la CME, du développement professionnel continu ainsi que du rapport du Sénateur Jean-Pierre Fourcade et de la prochaine loi sur le médicament.

Conscient des préoccupations et des responsabilités des médecins et pharmaciens hospitaliers, je souhaite maintenant ouvrir une étape d'adaptation réglementaire et engager les initiatives capables de répondre au mieux aux attentes de la communauté médicale à l'hôpital.

En premier lieu, je vous confirme l'ouverture de négociations, dès la rentrée, sur l'assiette de cotisation retraite des praticiens des hôpitaux à temps partiel, l'attribution de la prime d'exercice public exclusif aux praticiens attachés ainsi que des cotisations de la part hospitalière de la retraite des PU-PH (Professeurs Universitaires - Praticiens Hospitaliers).

En second lieu, début septembre, le rapport de la mission sur "l'exercice médical à l'hôpital" me sera officiellement remis. Sur cette base, j'ai décidé d'ouvrir avec vos organisations une concertation pouvant déboucher, dès novembre 2011, sur un accord cadre national afin de promouvoir l'exercice médical dans les hôpitaux.

Enfin concernant le décret CME, je vous proposerai également début septembre, ainsi qu'aux présidents de conférence, une rédaction correspondant davantage à l'attente médicale en établissement. Je souhaite ainsi, avant même les élections de renouvellement des CME, donner un signal fort aux praticiens et légitimer leurs responsabilités dans la vie de l'hôpital.

Un nouveau point d'étape sera prochainement organisé pour acter l'avancement de ces différents chantiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BERTRAND

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données vous concernant. Si vous désirez vous désabonner de la liste de diffusion, répondez à cet e-mail en indiquant comme sujet : DESABONNEMENT.